

# PREFECTURE DE L'INDRE

Recueil n° spécial délégation de signature du 2 Avril 2007

"Peut être consulté en intégralité au bureau d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures"

- *consultation possible des recueils et des actes administratifs sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre : [www.indre.pref.gouv.fr](http://www.indre.pref.gouv.fr)*

Place de la Victoire et des Alliés  
B.P. 583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex  
Tel : 02.54.29.50.00 - Fax: 02.54.34.10.08

## Sommaire

<b>PREFECTURE .....</b>	<b>3</b>
<b>Délégations de signatures.....</b>	<b>3</b>
Arrêté n° 2007-02-0242 du 26 février 2007 - portant délégation de signature à monsieur Maurice COUBLE, chef de la mission développement durable - .....	3
Arrêté n° 2007-02-0244 du 26 février 2007 - portant délégation de signature à madame Michèle DELAVAU, directrice départementale des services vétérinaires de l'Indre, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire - .....	5
Arrêté n° 2007-02-0246 du 26 février 2007 - portant délégation de signature à madame Anne-Marie YVERNAULT, chef de la mission cohésion sociale -.....	21
Arrêté n° 2007-02-0241 du 26 février 2007 - portant délégation de signature à monsieur Serge TIGEON, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication - .....	23
Arrêté n° 2007-02-0243 du 26 février 2007 - portant délégation de signature à monsieur Robert MAUD, directeur départemental de l'équipement -.....	26
Arrêté n° 2007-02-0245 du 26 février 2007 - portant délégation de signature à monsieur Patrick DREIER, directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre - .....	52

Préfecture

Délégations de signatures

**2007-02-0242** du **26/02/2007**

SECRETARIAT GENERAL

Service des Ressources Humaines

et des Moyens

Bureau des Moyens et de la Logistique

**ARRETE N° 2007-02-0242 du 26 février 2007**

**Portant** délégation de signature à monsieur Maurice COUBLE, chef de la mission développement durable.

**LE PREFET,**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret N° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2005-10-0267 du 27 octobre 2005 nommant monsieur Maurice COUBLE; chef de la mission développement durable à compter du 7 novembre 2005 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2006 – 04 - 0052 du 06 avril 2006 portant nouvelle organisation des services de la préfecture ;

**VU** la lettre de Monsieur le préfet de l'Indre du 27 octobre 2005 nommant madame Sylviane BARBAT adjointe au chef de la mission développement durable à compter du 7 novembre 2005;

**SUR** proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre;

**A R R E T E**

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à monsieur Maurice COUBLE, chef de la mission développement durable, à l'effet de signer les documents se rapportant aux affaires suivantes :

- les notifications d'attribution de subventions relatives aux études d'impacts sonores sur les bâtiments communaux.

Monsieur Maurice COUBLE est également autorisé à signer :

- les correspondances administratives courantes à l'exception de celles adressées aux ministres, parlementaires, au président du conseil général, aux conseillers généraux et aux maires.
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception.
- les bordereaux, accusés de réception, récépissés de déclarations et correspondances courantes dans le cadre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.)

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Maurice COUBLE, délégation de signature est donnée à madame Sylviane BARBAT, son adjointe.

**Article 3** - L'arrêté n° 2006-04-0141 du 07 avril 2006 portant délégation de signature à monsieur Maurice COUBLE, chef de la mission développement durable est abrogé.

**Article 4** - La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux fonctionnaires délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Signé : Jacques MILLON

**2007-02-0244** du **26/02/2007**

SECRETARIAT GENERAL  
Service des Ressources Humaines  
et des Moyens  
Bureau des Moyens et de la Logistique

**ARRETE N° 2007-02-0244 du 26 février 2007**

**Portant** délégation de signature à madame Michèle DELAVAUUX, directrice départementale des services vétérinaires de l'Indre, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire.

**LE PREFET,**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code rural modifié,

**VU** le code de la santé publique modifié,

**VU** le code de l'environnement,

**VU** le code de la consommation,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets n°97-1202 du 19 décembre 1997 et n° 97-1203 du 24 décembre 1997 pris pour son application,

**VU** le décret 2002-234 du 20 février 2002 portant création de directions départementales des services vétérinaires et modifiant le décret 84-1193 du 28 décembre 1984 relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture ;

**VU** le décret 2002-235 du 20 février 2002 relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales des services vétérinaires

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 43 ;

**VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'indre ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

**VU** l'arrêté ministériel du 7 Mars 2002 portant nomination de madame Michèle DELAVAUUX,

directrice départementale des services vétérinaires, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire ;

**VU** l'instruction interministérielle du 3 novembre 1966 sur les délégations préfectorales de signature et de pouvoirs ;

**SUR** proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

**A R R E T E :**

**Article 1<sup>er</sup>** :

Délégation de signature est donnée à madame Michèle DELAVAU, directrice départementale des services vétérinaires, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, pour signer les décisions et les documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activités énumérés ci-dessous, à l'exception des arrêtés portant attribution de subvention de l'Etat et des lettres de notification aux bénéficiaires, des correspondances avec les parlementaires et les conseillers généraux, les circulaires aux maires, la désignation des membres des conseils, comités ou commissions :

**a) ADMINISTRATION GENERALE**

- l'octroi de congés et autorisations d'absence des personnels dans le cadre des instructions ministérielles en vigueur, et plus généralement, la gestion du personnel dont les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de résidence administrative
- la fixation du règlement intérieur d'aménagement local temps de travail et de l'organisation,
- le recrutement des personnels temporaires vacataires dans la limite des crédits délégués à cet effet,
- la commande des matériels, fournitures, véhicules et prestations,
- la signature des marchés, ordres de service et toutes pièces contractuelles relatives aux travaux d'aménagement et d'entretien des biens immobiliers,
- le commissionnement des agents de la direction départementale des services vétérinaires ;

**b) SANTE ANIMALE : POLICE SANITAIRE et PROPHYLAXIES COLLECTIVES**

- 1** Arrêtés précisant les conditions techniques administratives et financières des mesures de prophylaxie collective et police sanitaire

*Code Rural art R 224-1 à R 224-14*  
*CR art R 221-17 à R 221-20*  
*Arrêté ministériel du 31/12/1990*  
*Arrêté ministériel du 01/03/1991*
- 2** Arrêtés créant une commission chargée d'émettre un avis sur le recours aux fonctionnaires pour l'exécution des mesures de prophylaxie collective

*CR art R 224-1 à R 224-14*
- 3** Arrêtés rendant obligatoires des mesures collectives de prophylaxie

*CR art R\*224-15 à 16 et R\*228-11*  
*Arrêté Ministériel du 1er mars 1991*
- 4** Etablissement et diffusion de la liste des vétérinaires

*Code Rural, article R 221-8*
- 5** Enregistrements des diplômes de vétérinaires ou de docteurs vétérinaires

*Code Rural, article L 241-1*
- 6** Arrêtés portant attribution du mandat sanitaire aux vétérinaires, aux docteurs vétérinaires et anciens élèves des écoles nationales vétérinaires

*Code Rural, article L 221-11*  
*CR art R 221-4 à R 221-16*
- 7** Arrêtés portant déclaration et levée de déclaration d'infection ou de mise sous surveillance en ce qui concerne les maladies réputées légalement contagieuses (MRLC)

*Code Rural, article L 223-8*
- 8** Arrêtés portant réquisitions des vétérinaires sanitaires pour la visite des exploitations ou animaux atteints ou soupçonnés d'être atteints de maladies réputées contagieuses

*Code Rural, articles L 223-21 et L 224-3*
- 9** Arrêtés relatifs aux mesures de police sanitaire et à l'abattage des animaux atteints ou contaminés de certaines maladies réputées contagieuses

*Code Rural, articles L 221-2, L 223-2 et L 231-1,*

- 10** Nomination des experts chargés d'estimer à leur valeur de remplacement les animaux soumis à abattage total sur ordre de l'administration *Arrêté Ministériel du 03/03/01 modifié*
- 11** Arrêtés relatifs aux mesures visant certaines maladies à déclaration obligatoire *CR Art R 223-2 à R 223-117*
- 12** Délivrances de laissez-passer, contrôle de l'identification et de la circulation des bovins destinés à l'abattage sanitaire (MRLC) *Arrêté Ministériel du 8 Août 1995 modifié*
- 13** Arrêtés fixant les mesures particulières en matière de foires, concours et expositions *Code Rural, articles 223-7, L 223-17 et L 223-22*
- 14** Arrêtés autorisant des entreprises publiques et privées à pratiquer la désinfection des exploitations agricoles *CR Art R 223-2 à R 223-116, R 211-3, R 221-34 à R 221-38, R 226.-4  
Arrêté Ministériel du 28 Février 1957*
- 15** Arrêtés fixant les mesures de désinfection et le nettoyage des locaux insalubres pour les animaux domestiques *Code Rural, article L 214-16*
- 16** Convention avec un maître d'œuvre choisi avec les organisations professionnelles pour lui confier l'organisation technique et financière de l'édition des attestations sanitaires à délivrance anticipée (ASDA) *Arrêté Ministériel du 8 août 1995 modifié*
- 16 bis** Convention avec un maître d'œuvre relative à la gestion administrative de la surveillance sanitaire des exploitations de bovins *CR art L 222-1*

### **TUBERCULOSE BOVINE ET CAPRINE**

- 17** Arrêtés portant fixation des programmes individuels d'assainissement des troupeaux *Arrêté Ministériel du 6 juillet 1990*
- 18** Certificats d'attribution de la patente sanitaire *Arrêtés Ministériels du 3 août 1984 modifié et du 16 mars 1990 modifié*
- 19** Arrêtés réglementant la circulation, le transport et l'accès à certains lieux des bovins non reconnus indemnes de tuberculose *CR Art R 224-47 à R 224-61 et R 228-11  
Arrêté ministériel du 16 mars 1990 modifié*

- 20** Arrêtés répartissant les indemnités et subventions accordées au titre de la prophylaxie de la tuberculose  
*Arrêté Ministériel du 6 juillet 1990 modifié*  
*Arrêté Ministériel du 30/03/2001 modifié*
- 21** Arrêtés fixant les mesures particulières pour les exploitations hébergeant des animaux tuberculeux  
*Arrêté Ministériel du 16 mars 1990 modifié*
- 22** Arrêtés fixant le montant des subventions allouées à des particuliers ou à des organismes chargés de la désinfection pour les opérations de prophylaxie de la tuberculose bovine  
*CR Art R 224-47 à R 224-61 et R 228-11*  
*Arrêté Ministériel du 6 juillet 1990 modifié*
- BRUCELLOSE BOVINE – OVINE - CAPRINE et PORCINE**
- 23** Arrêtés réglementant ou interdisant la circulation, le transport et l'accès à certains lieux des bovins, ovins et caprins non reconnus indemnes de brucellose  
*Arrêté Ministériel du 20 mars 1990 modifié*
- 24** Arrêtés prescrivant les travaux d'aménagement nécessaires à l'assainissement des locaux infectés de brucellose  
*CR Art R 224-22 à R 224-35 et R 228-11*
- 25** Arrêtés répartissant les subventions et indemnités accordées au titre de la prophylaxie de la brucellose bovine  
*Arrêté Ministériel du 13 juillet 1990 modifié*
- 26** Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire relatives à la brucellose bovine, ovine et caprine (mesures financières)  
*Arrêté Ministériel du 29 avril 1992 modifié*  
*Arrêté Ministériel du 30/03/2001 modifié*
- 27** Arrêtés fixant les mesures complémentaires afin de rendre plus efficiente la prophylaxie de la brucellose ovine et caprine sur le département  
*Arrêté Ministériel du 13 octobre 1998*
- 28** Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire relatives à la brucellose ovine et caprine  
*Arrêté Ministériel du 14 octobre 1998*
- 29** Arrêté fixant les mesures relatives à la brucellose porcine  
*CR art R 223-22*  
*Arrêtés ministériels du 15 Mars 2002 modifiés*

**FIEVRE APHTEUSE (FA)**

- 30** Arrêtés fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des animaux atteints ou contaminés de fièvre aphteuse  
*Arrêté Ministériel du 20 janvier 1976  
CR Art R 223-22 à R 223-57, R 228-9 et R 228-10  
Arrêté Ministériel du 22 mai 1992  
Arrêté Ministériel du 18 Mars 1993  
modifié  
Arrêté Ministériel du 30/03/01 modifié  
Arrêté Ministériel du 22 mai 1992  
Arrêté Ministériel du 23 Novembre 1994 modifié*
- 31** Arrêtés fixant le lieu et les conditions de l'abattage des animaux atteints ou contaminés de fièvre aphteuse  
*Arrêté Ministériel du 22 mai 1992*
- 32** Arrêtés de mise sous surveillance et de levée de mise sous surveillance des exploitations hébergeant des animaux suspects de fièvre aphteuse  
*Arrêté Ministériel du 22 mai 1992*
- 33** Décision de répartition des indemnités de l'Etat  
*Arrêté Ministériel du 22 Mai 2006*

#### **LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE (LBE)**

- 34** Arrêtés fixant les mesures particulières au titre de la lutte contre la leucose bovine enzootique  
*Arrêté interministériel du 04 Novembre 1994*

#### **HYPODERMOSE**

- 35** Arrêtés relatifs à la lutte contre l'hypodermose bovine  
*Arrêté Ministériel du 4 novembre 1994*

#### **PESTE PORCINE CLASSIQUE**

- 36** Arrêtés fixant la liste des experts chargés d'estimer la valeur des porcins abattus dans le cadre de la lutte contre la peste porcine  
*Arrêté Ministériel du 30 Mars 2001*
- 37** Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de peste porcine classique  
*Arrêté Ministériel du 23 Juin 2003*

#### **PESTE PORCINE AFRICAINE**

- 38** Arrêtés relatifs aux mesures applicables dans le cas de peste porcine africaine  
*Arrêté Ministériel du 4 juin 1982*

**MALADIE VESICULEUSE DES SUIDES**

- 39** Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de maladie vésiculeuse des suidés

*Arrêté ministériel du 8 Juin 1994*

**MALADIE D'AUJESZKY**

- 40** Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de maladie d'Aujeszky

*Arrêté du 8 juillet 1990*

- 41** supprimé

**MENINGO-ENCEPHALO-MYELITE**

- 42** Arrêté fixant les mesures particulières applicables en matière de méningo-encéphalo-myélite des équidés

*Arrêté du 14 Février 1977*

*Arrêté du 15 Février 1977*

**ANEMIE INFECTIEUSE DES EQUIDES**

- 43** Arrêtés fixant les mesures de police sanitaire relatives à l'anémie infectieuse des équidés

*CR Art R 223-22*

*Arrêté Ministériel du 23 septembre 1992*

**PESTE EQUINE**

- 44** Arrêtés relatifs à la peste équine

*CR Art R 223-99 à R 223-114*

*Arrêté ministériel du 02/02/1996*

**ENCEPHALOPATHIE SPONGIFORME BOVINE (ESB)**

- 45** Arrêtés fixant les mesures particulières pour les exploitations hébergeant des animaux suspects et atteints d'ESB

*Arrêté Ministériel du 3 décembre 1990 modifié*

- 46** Nomination des vétérinaires coordonnateurs

*Arrêté Ministériel du 3 décembre 1990 modifié*

- 47** Fixation de la liste des personnes chargées dans le département de l'exécution du prélèvement de la tête des bovins suspects, et la liste des personnes habilitées à pratiquer l'extraction de l'encéphale

*Arrêté Ministériel du 3 décembre 1990 modifié*

- 48** Arrêtés portant répartition des indemnités, subventions et participation financières de l'Etat, notification des indemnisations

*Arrêté Ministériel du 3 décembre 1990 modifié*  
*Arrêté Ministériel du 4 décembre 1990 modifié*  
*Arrêté Ministériel du 30/03/2001 modifié*

### **LA TREMBLANTE**

- 49** Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de tremblante ovine et caprine

*CR Art R 223-22*  
*Arrêté Ministériel du 28 mars 1997*  
*Arrêté Ministériel du 29 Mars 1997*

- 50** Arrêtés fixant la liste des personnes chargées de l'exécution, du conditionnement et du transport des prélèvements (prélèvement de la tête, extraction de l'encéphale)

*Arrêté du 28 Mars 1997*

- 50 bis** Arrêtés portant répartition des indemnités, et participation financières de l'Etat, notification des indemnisations

*Arrêté Ministériel du 15 mars 2002 modifié*  
*Arrêté Ministériel du 30/03/2001 modifié*

### **LA FIEVRE CATARRHALE OVINE**

- 51** Arrêtés fixant les mesures en matière de fièvre catarrhale

*Arrêté Ministériel du 27/08/2001*

### **LA RAGE**

- 52** Arrêtés ordonnant l'abattage d'animaux domestiques suspects de rage, ou de ceux qu'ils auraient pu contaminer de rage

*Code rural, article L 223-9*

- 53** Arrêtés fixant les mesures à prendre en cas d'apparition de rage canine ou féline dans un département non officiellement déclaré atteint par l'enzootie de rage sylvestre

*Arrêté Ministériel du 6 février 1984*

- 54** Arrêtés portant mise sous surveillance et levée de mise sous surveillance des chiens valablement vaccinés bénéficiant d'une dérogation à l'abattage des carnivores après avoir été en contact avec un animal reconnu enragé

*Code rural, articles L 223-9 à L 223-17*  
*CR Art R 223-25 à R 223-37, R 224-17 à R 224-20, R 228-8*  
*Arrêté Ministériel du 21 avril 1997*

- 55** Arrêtés portant mise sous surveillance et levée de mise sous surveillance des herbivores et porcins valablement vaccinés bénéficiant d'une dérogation à l'abattage des animaux mordus ou griffés par un animal reconnu enragé

*Code rural, articles L 223-9 à L 223-17  
CR Art R 223-25 à R 223-37, R 224-17 à R 224-20, R 228-8  
Arrêté Ministériel du 21 avril 1997*

## **GIBIER**

- 56** Acceptation de la demande du contrôle officiel des élevages de gibier de repeuplement.

*Circulaire n° 4029 du 17 Juillet 1956  
Circulaire n° 827 du 29 Août 1968  
Arrêté Ministériel du 08/10/1982*

## **AVICULTURE**

- 57** Arrêtés de mise sous surveillance, d'infection et de levée de mise sous surveillance, des exploitations avicoles (*Gallus Gallus*) infectées de salmonella enteritidis et typhimurium

*Arrêté Ministériel du 26 octobre 1998*

- 58** Arrêtés fixant les mesures de lutte contre la maladie de Newcastle et l'Influenza

*Article L 223-8 du code rural  
Arrêté Ministériel du 8 juin 1994  
modifié*

- 59** Arrêtés fixant les mesures particulières du contrôle officiel des établissements producteurs d'œufs à couver et des établissements d'accouaison

*Arrêté Ministériel du 22 Avril 1991  
Note de service n° 8164 du 30/12/1982*

- 60** Arrêté portant organisation d'un contrôle officiel des élevages de volailles

*Arrêté Ministériel du 22 Avril 1991  
Note de service n° 8126 du 01/07/1991*

- 61** Arrêté relatif aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intra-communautaires de volailles et d'œufs à couver

*Arrêté ministériel du 16 Janvier 1995  
modifié*

## **AQUACULTURE**

- 62** Arrêtés fixant les mesures particulières applicables en matière de maladies réputées contagieuses des salmonidés

*CR Art R 223-22  
Arrêté Ministériel du 22 septembre 1999  
Arrêté Ministériel du 23 Septembre 1999*

- 63** Décisions relatives à l'agrément des établissements de pisciculture et d'aquaculture

*Décret n° 90-804 du 7 Septembre 1990  
Code Rural article R 232.12*

## **APICULTURE**

- 64** Arrêtés fixant les distances à observer entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique

*Code rural, article L 211-6*

- 65** Arrêtés relatifs à l'application des dispositions sanitaires, notamment en matière de tarifs des interventions des agents spécialistes apicoles

*Arrêté Ministériel du 11 Août 1980  
modifié*

- 66** Arrêtés portant nomination des agents spécialisés pour les questions apicoles placés sous l'autorité du directeur départemental des services vétérinaires

*Arrêté Ministériel du 11 Août 1980  
modifié*

- 67** Arrêtés relatifs à la lutte contre les maladies réputées contagieuses des abeilles : nosérose des abeilles,  
Loque américaine, infestation à *Tropilaelaps*, infestation due à *Aethina tumida*

*Code rural, articles L 223-2 et L 223-4  
et article D 223-21*

## **EQUARRISSAGE**

- 68** Mise en œuvre exceptionnelle de procédure de réquisition pour assurer l'élimination de certains déchets et sous-produits des industries des viandes et des produits de la mer et d'eau douce

*Décrets 2006-877 du 13 juillet 2006 pris pour l'application de l'article L 226-1 du CR et décrets n° 2006-878 du 13 juillet 2006 pris pour l'application de l'article L 226-8 du CR*

## **REPRODUCTION ANIMALE**

- 69** Autorisation sanitaire pour la monte publique des verrats

*Arrêté ministériel du 7 novembre 2000*

- 70** Autorisations d'admission des béliers dans les centres d'insémination ovine

*Arrêté ministériel du 30 mars 1994*

**IMPORTATION**

- 71 Arrêté de mise sous surveillance des animaux vivants importés *Article L 236-1 du code rural*

**EXPORTATION D'ANIMAUX VIVANTS**

- 72 Arrêtés portant agrément de centres de rassemblement d'animaux *Arrêté Ministériel du 9 juin 1994  
Arrêté ministériel du 26 Août 1994  
modifié  
Arrêté du 8 novembre 1994*

**c) PROTECTION ANIMALE**

- 73 Arrêté fixant les mesures d'urgence pour abréger la souffrance des animaux *CR Art R 214-49 à R 214-62, R 215-6 et R 215-7  
CR Art R 214-63 à R 214-81*
- 74 Transport d'animaux : mise en demeure et retrait d'agrément *CR Art 214-49 à R 214-62, R 215-6 et R 215-7  
Arrêté Ministériel du 24 Novembre 1999*
- 75 Arrêtés prescrivant les mesures à prendre pour la conduite et le transport à l'abattoir ou pour l'abattage des animaux *Code Rural, article L 214-13*
- 76 Arrêtés délivrant une autorisation pour l'abattage rituel des animaux destinés à la consommation humaine *CR Art R 214-63 à R 214-81*
- 77 Arrêtés prescrivant l'abattage d'animaux rendu nécessaire du fait de l'absence de soins, ou d'un état de misère physiologique *CR Art R 214-17, R 214-18, R 214-35, R 214-36 et R 215-4*
- 78 Habilitations des tatoueurs des chats et des chiens *Arrêté Ministériel du 30 juin 1992  
modifié*
- 79 Récépissés des déclarations effectuées par les établissements spécialisés dans le toilettage, le transit et la vente des chiens et des chats *Arrêté Ministériel du 30 juin 1992  
modifié*

- 80** Arrêtés prescrivant les mesures nécessaires pour faire cesser les causes d'insalubrité, prononcer l'interdiction de cession des animaux dans les établissements spécialisés dans le toilettage, le transit et la vente des chiens et des chats  
*CR Art R 221-27 à R 221-35, R 214-28 à R 214-33, R 215-5 et R 228-4*
- 81** Délivrance des certificats de capacité pour le dressage des chiens au mordant  
*Code rural article L 211-17  
Loi 99-5 du 6 janvier 1999  
CR Art R 211-4 à R 211-10 et R 215-2*
- 82** Délivrance de certificat de capacité pour les animaux de compagnie  
*CR Art R 214-25 à R 214-27  
Arrêté Ministériel du 1<sup>er</sup> Février 2001*
- 83** Fermeture d'un établissement d'élevage en vue de la vente, la commercialisation, le toilettage, le transit ou la garde de chiens ou chats pour cause d'insalubrité  
*CR Art R 214-33*

#### **d) PROTECTION DE LA NATURE**

- 84** Autorisation de transport d'animaux vivants d'espèces protégées au titre de la convention de Washington et arrêté de Guyane (annexe 2)  
*Loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976  
Règlement CEE 3626/82 du 3/12/82  
modifié  
Arrêté du 1<sup>er</sup> Mars 1993*
- 85** Paraphe et cote des registre entrées et sorties des animaux des espèces non domestiques détenues en captivité  
*Arrêté Ministériel du 25/10/1995 relatif à la mise en œuvre du contrôle des établissements détenant des animaux des espèces non domestiques*

#### **e) HYGIENE ALIMENTAIRE**

- 86** Agréments, récépissés, déclarations d'activité et attributions de marque de salubrité pour :
- les laits destinés à la consommation humaine  
*Décret 55-771 du 21 mai 1955 modifié  
CR article R 224-62 à R 224-65*
  - les œufs de consommation humaine  
*CR art. R\*231-12*
  - les stocks des denrées alimentaires conservées en chambre froide  
*Décret 68-593 du 04 juillet 1968  
modifié*
  - toutes nouvelles activités fromages préemballés  
*Décret 70-559 du 23 juin 1970 modifié*

- les établissements traitant des denrées animales ou d'origine animales *CR art R \*231-12*
- les établissements traitant des marchandises sensibles *CR art R\*231-13*
- les établissements dans lesquels sont exposées, mises en vente ou vendues des denrées animales ou d'origine animales *Arrêté Ministériel du 6/11/00*
- les centres d'emballage des œufs *Arrêté Ministériel du 19 septembre 1972*
- les centres d'abattage et les établissements préparants et transformant des lapins et volailles *Arrêté Ministériel du 6/11/00*
- les crèmes destinées à la consommation humaine *Arrêté Ministériel du 20/12/00*
- le lait pasteurisé conditionné *Arrêté Ministériel du 20/12/00*
- les établissements traitant des laits stérilisés et UHT *Arrêté Ministériel du 18/12/03*
- les marchés de gros *Arrêté Ministériel du 18/12/03*
- le beurre et les corps gras à base de matière grasse butyrique *Arrêté Ministériel du 20/12/00*
- les établissements de transformation des déchets animaux et de production d'aliments pour animaux *Arrêté Ministériel du 30 décembre 1991 modifié*
- les abattoirs d'animaux de boucherie pour la production et la mise sur le marché de viandes fraîches *Arrêté Ministériel du 17 mars 1992 modifié*
- les établissements se livrant à la préparation et la mise sur le marché de viande d'animaux de boucherie découpée, désossée ou non *Arrêté Ministériel du 17 mars 1992 modifié*
- les établissements de production et de mise sur le marché des viandes fraîches de gibier d'élevage ongulé *Arrêté Ministériel du 4 mars 1993 modifié*
- les établissements traitant des viandes séparées mécaniquement *Arrêté Ministériel du 23 février 1994*
- les établissements mettant sur le marché des denrées animales ou d'origine animale *Arrêté Ministériel du 28 juin 1994*
- la collecte, le traitement et la mise sur le marché des viandes fraîches de gibier sauvage *Arrêté Ministériel du 2 août 1995*
- les introducteurs de denrées animales et d'origine animales *Arrêté Ministériel du 11 mars 1996*
- les établissements d'entreposage des denrées animales ou d'origine animale *Arrêté Ministériel du 3 avril 1996 modifié*

- les règles d'hygiène applicables à certains aliments et préparations alimentaires destinées à la consommation humaine
- les établissements de restauration collective à caractère social

*Arrêté Ministériel du 28 mai 1997  
modifié*

*Arrêté Ministériel du 29 septembre  
1997*

## **87** Autorisations :

- de s'approvisionner pour la nourriture des animaux, dans les abattoirs publics, en viandes et abats à l'état cru, saisis comme impropres à la consommation humaine
- de vente de lait cru et produits à base de lait (patente sanitaire)
- d'utilisation d'eaux grasses et déchets de cuisine
- de vente de lait cru ou produits laitiers au lait cru pour la consommation humaine
- pour les ateliers de découpe de volailles
- de commercialisation de certaines espèces de gibiers pour la consommation
- certificats sanitaires et techniques des véhicules de transport des aliments
- la liste des abattoirs autorisés à recevoir des animaux destinés à être abattus d'urgence

*Arrêtés Ministériels du 3 mai 1957  
et du 25 septembre 1962*

*Arrêté Ministériel du 3 août 1984*

*Arrêté Ministériel du 22 mars 1985  
Note de service N° 8158 du 05/11/2001*

*Arrêté Ministériel du 6 Août 1985*

*Arrêté Ministériel du 29 mai 1995*

*Arrêté Ministériel du 12 août 1994*

*Arrêté Ministériel du 20 juillet 1998 et  
avis aux transporteurs du 1er juin 1999*

*Arrêté Ministériel du 9 juin 2000  
modifié*

## **88** Dispenses d'agrément concernant :

- les établissements mettant sur le marché des viandes ou des produits à base de viande
- les établissements mettant sur le marché du lait traité thermiquement ou des produits laitiers
- décision portant remboursement de la valeur d'échantillon de denrée animale ou d'origine animale prélevé en vue d'examen de laboratoire

*Arrêté Ministériel du 8 septembre 1994  
modifié*

*Arrêté Ministériel du 8 février 1996*

*Circulaire n° 1536 du 11 décembre  
1972*

- 89** Fermeture provisoire et suspension d'autorisation portant sur du gibier issu des activités de chasse  
Suspension d'activité ou fermeture d'un établissement manipulant des denrées animales ou d'origine animales susceptible de
- 90** présenter une menace pour la santé publique

*Arrêté Ministériel du 12 Août 1994  
Code Rural article L 654-6*

*CR Art L 233-1*

Autres :

- 91** Nomination d'un vétérinaire inspecteur vacataire ou d'un préposé sanitaire vacataire dans la limite des crédits délégués à cet effet et après accord du contrôleur général des services vétérinaires

*CR Art R 231-2 à R 231-11, R 237-1, R 224.29*

*Décret 97-330 du 03 Avril 1997*

#### **f) PHARMACIE VETERINAIRE**

- 92** Agréments des installations en vue de la préparation des aliments médicamenteux

*Code de la santé publique articles L 5143-3*

*et R 5146-50 bis*

*Arrêté Ministériel du 28 juin 1994*

#### **g) EXPERIMENTATION ANIMALE**

- 93** Certificat d'autorisation d'expérimenter sur animaux vivants

*CR Art R 214-87 à R 214-122*

*Note de service du 29 Décembre 1997*

- 94** Délivrance des autorisations pour les établissements d'expérimentation de recourir à un fournisseur occasionnel

*CR Art R 214-87 à R 214-122*

- 95** Mise en demeure, suspension et retrait des autorisations d'expérimenter et des agréments d'établissements

*CR Art R 214-87 à R 214-122*

- 96** Agrément des établissements d'expérimentation animale

*CR Art R 214-87 à R 214-122*

**h) ALIMENTATION ANIMALE**

**97** Attribution d'un numéro d'identification relatif à l'agrément sanitaire des établissements mettant sur le marché des denrées animales pour les animaux de compagnie

*Arrêté ministériel du 02 Mai 1994*

**98** Arrêté relatif à l'agrément et à l'enregistrement de certains établissements et intermédiaires dans le secteur de l'alimentation animale

*Arrêté Ministériel du 28/02/2000*

**99** Décisions portant dérogation à l'interdiction d'utiliser des eaux grasses et déchets de cuisine pour l'alimentation des porcins et des carnivores domestiques

*Arrêté Ministériel du 22 mars 1985*  
*Note de Service n° 8101 du 30/07/1987*  
*Arrêté Ministériel du 24/07/1990*  
*modifié*  
*Note de service 2001-8158 du*  
*05/11/2001*

**Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Michèle DELAVAUUX, directrice départementale des services vétérinaires de l'indre, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, délégation de signature est donnée à monsieur Xavier ROSIERES, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service de la sécurité sanitaire des aliments, pour les actes administratifs relevant de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sauf ce qui concerne les n° 92 à 96 et à monsieur Maxime GOURRU, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, pour les décisions n° 68, 73, 77, 79 à 85, 97 à 99, et à monsieur Stéphane BALOUKA, inspecteur de la santé publique vétérinaire, chef de service santé et protection animales, pour l'ensemble de l'article 1 du présent arrêté.

**Article 3 :**

L'arrêté n° 2005-10-0107 du 10 octobre 2005 portant délégation de signature à madame Michèle DELAVAUUX, directrice départementale des services vétérinaires de l'indre, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire est abrogé .

**Article 4 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre et la directrice départementale des services vétérinaires, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

Signé : Jacques MILLON

**2007-02-0246** du **26/02/2007**

SECRETARIAT GENERAL  
Service des Ressources Humaines  
et des Moyens  
Bureau des Moyens et de la Logistique

**ARRETE N° 2007-02-0246 du 26 février 2007**

**Portant** délégation de signature à madame Anne-Marie YVERNAULT, chef de la mission cohésion sociale.

**LE PREFET,**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret N° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2005-10-0269 du 27 octobre 2005 nommant madame Anne-Marie YVERNAULT, chef de la mission cohésion sociale à compter du 7 novembre 2005 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2006 – 04 - 0052 du 06 avril 2006 portant nouvelle organisation des services de la préfecture ;

**VU** la lettre de monsieur le préfet de l'Indre du 27 octobre 2005 nommant madame Danièle CHAUDHARI adjointe au chef de la mission cohésion sociale à compter du 7 novembre 2005 ;

**SUR** proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre;

**A R R E T E**

**Article 1** - Délégation de signature est donnée à madame Anne-Marie YVERNAULT, chef de la mission cohésion sociale, à l'effet de signer :

- les correspondances administratives courantes à l'exception de celles adressées aux ministres, parlementaires, au président du conseil général, aux conseillers généraux et aux maires.
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Anne-Marie YVERNAULT, délégation de signature est donnée à madame Danièle CHAUDHARI, son adjointe.

**Article 3** – L'arrêté n° 2006-04-0142 du 07 avril 2006 portant délégation de signature à madame Anne-Marie YVERNAULT, chef de la mission cohésion sociale est abrogé.

**Article 4** - La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux fonctionnaires délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

**Signé : Jacques MILLON**

**2007-02-0241** du **26/02/2007**

SECRETARIAT GENERAL  
Service des Ressources Humaines  
et des Moyens  
Bureau des Moyens et de la Logistique

**ARRETE N° 2007-02-0241 du 26 février 2007**

**Portant** délégation de signature à monsieur Serge TIGEON, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication.

**LE PREFET,**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret N° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.

**VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2002-E-1022 du 29 avril 2002 nommant monsieur Serge TIGEON; chef du service départemental des systèmes d'information et de communication ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2006 – 04 - 0052 du 06 avril 2006 portant nouvelle organisation des services de la préfecture ;

**VU** la lettre de mission de la préfète de l'Indre du 05 octobre 2001 nommant monsieur Christophe PAGNARD chef de la cellule informatique;

**VU** la lettre de monsieur le préfet de l'Indre du 10 Juillet 2003 nommant monsieur Florent HIVERNAT adjoint au chef du service départemental des systèmes d'information et de communication, pour les missions de télécommunication, à compter du 03 Juillet 2003;

**SUR** proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre;

**A R R E T E**

**Article 1** – Monsieur Serge TIGEON est autorisé à signer :

- les correspondances administratives courantes relatives aux affaires relevant de sa compétence, à l'exception de celles adressées aux ministres, parlementaires, au président du conseil général, aux conseillers généraux et aux maires.
- les bordereaux d'envoi et accusés de réception.

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de madame Claude DULAMON secrétaire générale de la préfecture de l'Indre, délégation de signature est donnée à monsieur Serge TIGEON, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication, à l'effet de signer les documents se rapportant aux affaires suivantes :

- 1)
  - ordonnancement des dépenses rattachées au service départemental des systèmes d'information et de communication, imputées sur les crédits du ministère de l'intérieur dans la limite de 800 Euros (programme 108).
  - bons de commande de fournitures et de matériels dans la limite de 800 Euros.
- 2)
  - la gestion départementale des réseaux et moyens exploités par le ministère de l'intérieur (police nationale)
  - la gestion départementale des réseaux contrôlés par le ministère de l'intérieur (santé/sécurité civile)
  - les relations avec France - Télécom, installateurs en téléphonie privée, en radiocommunications et prestations de services informatiques
  - dans le cadre général, à toutes missions techniques relevant des attributions de la direction des systèmes d'information et de communication

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Serge TIGEON, délégation de signature est donnée à monsieur Christophe PAGNARD et à monsieur Florent HIVERNAT, ses adjoints, à l'effet de signer les documents se rapportant à l'article 1.

**Article 4** – L'arrêté n° 2006-04-0138 du 07 avril 2006 portant délégation de signature à monsieur Serge TIGEON, chef du service départemental des systèmes d'information et de communication, est abrogé.

**Article 5** - La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux fonctionnaires délégués et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre.

**Signé : Jacques MILLON**

**2007-02-0243** du **26/02/2007**

SECRETARIAT GENERAL  
Service des Ressources Humaines  
et des Moyens

**ARRÊTÉ N° 2007-02-0243 du 26 février 2007**

**Portant** délégation de signature à monsieur Robert MAUD, directeur départemental de l'équipement

**LE PRÉFET,**

**Chevalier de l'ordre national du mérite,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

**VU** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

**VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

**VU** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs du préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

**VU** le décret du 01 février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

**VU** l'arrêté du ministre de l'équipement, des transports et du logement, nommant monsieur Robert MAUD, ingénieur divisionnaire des T.P.E., directeur départemental de l'équipement de l'Indre, à compter du 14 Janvier 2002 ;

**SUR** proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

**A R R Ê T E**

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée à monsieur Robert MAUD, directeur départemental de l'équipement, à l'effet de signer tous actes et décisions dans le cadre de ses attributions visées ci-après :

**I - ADMINISTRATION GENERALE**

a) Gestion du personnel

1° - Fonctionnaires - Stagiaires - Agents non titulaires de l'Etat à l'exception des catégories C appartenant aux corps des agents administratifs, adjoints administratifs et dessinateurs.

<u>Codification</u>	<u>Nature de la décision</u>	<u>Références réglementaires</u>
A1 a1	Octroi du congé pour naissance d'un enfant institué par la loi du 18 mai 1946	Arrêté n° 88-2153 du 08/06/1988
A1 a2	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique prévues aux articles 12 et suivants du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 84-954 du 25 octobre 1984	Arrêté n° 88-2153 du 08/06/1988
A1 a3	Octroi des autorisations spéciales d'absence prévues au chapitre III, Alinéas 1-1, 1-2, 2-1 et 2-3 de l'instruction n° 7 du 23 mars 1950 prise pour l'application du statut de la fonction publique d'une part pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels, et d'autre part pour les événements de famille et en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse	Arrêté n° 88-2153 du 08/06/1988
A1 a4	Octroi de congés annuels, des congés de maladie « ordinaires », des congés pour maternité ou adoption, des congés pour formation professionnelle, des congés pour formation syndicale et des congés pour participer aux activités des organisations jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement de cadres et animateurs, prévus aux alinéas 1, 2, 5, 6, 7 et 8 de l'article 34 de la loi du 11 Janvier 1984	Arrêté n° 88-2153 du 08/06/1988 modifié par l'arrêté du 31/12/1991
A1 a5	Octroi des congés pour l'accomplissement du service national ou d'une période d'instruction militaire prévue à l'article 53 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée et de l'article 26 (parag. 2) du décret du 17 janvier 1986 modifié	Arrêté n° 88-3389 du 21/09/1988 modifiant l'article 1er de l'arrêté n° 88-2153 du 8/06/1988
A1 a6	Octroi aux agents non titulaires de l'Etat des congés annuels, des congés pour formation syndicale des congés en vue de favoriser la formation des cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie « ordinaires », des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10, 11 (parag. 1 et 2), 12, 14, 15, 26 (parag. 2) du décret du 17 janvier 1986.	Arrêté n° 88-2153 du 08/06/1988

A1 a7	Octroi des congés de maladie « ordinaires » étendus aux stagiaires par la circulaire FP n° 1268 bis du 3 décembre 1976 relative au droit à congés de maladie des stagiaires.	Arrêté n° 88-2153 du 08/06/1988
A1 a8	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires et agents non titulaires énumérés ci-après	Arrêté n° 88-2153 du 08/06/1988
A1 a8a	Tous les fonctionnaires de catégorie B et C	
A1 a8b	Les fonctionnaires suivants de catégorie A : . attachés administratifs ou assimilés, . ingénieurs des travaux publics de l'Etat ou assimilés. Toutefois, la désignation des chefs de subdivision territoriale, qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B, est exclue de la présente délégation.	
A1 a8c	Tous les agents non titulaires de l'Etat dont les	
A1 a9	contrats de vacataire.  Octroi de disponibilité des fonctionnaires en application des articles 43 et 47 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 prévue : . à l'expiration des droits statutaires pour congé de maladie, . pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, . pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans, . pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, . pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire.	Décret N° 86-83 du 17 janvier 1986  Arrêté n° 88-3389 du 21/09/1988
A1 a 10		
A1 a11	Octroi des congés attribués en application de l'article 41 de la loi du 19 mars 1928 relative aux congés à plein traitement susceptibles d'être accordés aux fonctionnaires réformés de guerre et en application des 3ème et 4ème alinéas de la loi du 11 janvier 1984 susvisée relatifs aux congés occasionnés par un accident de service, aux congés de longue maladie et aux congés de longue durée	Arrêté n° 88-3389 du 21/09/1988
A1 a12	Octroi aux agents non titulaires, des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement, en application des articles 13, 16 et 17 (parag. 2) du décret du 17 janvier 1986 susvisé.	Arrêté n° 88-3389 du 21/09/1988
	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel en application du décret n° 84-959 du 25 octobre 1984, du décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 et du décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié	Page 29 / 55 Arrêté n° 89-2539

A1 a13	Octroi aux fonctionnaires du congé parental en application de l'article 54 de la loi du 11 janvier 1984 modifiée susvisée.	Arrêté n° 89-2539 du 02/10/1989
A1 a14	Octroi aux agents non titulaires des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales en application des articles 19, 20 et 21 du décret du 17 janvier 1986 modifié et susvisé.	Arrêté n° 89-2539 du 02/10/1989
A1 a15	Octroi aux fonctionnaires stagiaires des congés sans traitement et du congé parental attribués en application des articles 19, 20 et 21. du décret du 07 octobre 1994 modifié et des congés de longue maladie et de longue durée.	Arrêté n° 89-2539 du 02/10/1989
A1 a16	<p>Décision de réintégration :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. au terme d'une période de travail à temps partiel,</li> <li>. après accomplissement du service national sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'Etat,</li> <li>. au terme d'un congé de longue durée ou de grave maladie lorsque la réintégration a lieu dans le service d'origine,</li> <li>. mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée,</li> </ul>	Arrêté n° 89-2539 du 02/10/1989
A1 a17	. au terme d'un congé de longue maladie lorsque la réaffectation a lieu dans le service d'origine.	
A1 a18	Nomination et gestion des ouvriers permanents des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes.	Décret n° 65-382 du 21/05/65 modifié
A1 a19	Gestion des agents non titulaires.	
A1 a20	Gestion des contrôleurs des travaux publics de l'Etat. Notation. Avancement. Mutations. Reclassement.	Règlement local intérieur du 1/07/1972 modifié
	Nomination et gestion des agents d'exploitation et des chefs d'équipe d'exploitation.	Décret n° 88-399 du 21/04/1988 et arrêté du 18/10/1988
		Décret n° 91-393 du 25/04/1991

2° - Fonctionnaires - Stagiaires appartenant aux corps des agents administratifs, adjoints administratifs et dessinateurs.

A1 a21	Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire après concours, examens professionnels ou examens d'aptitude et après inscription sur la liste d'aptitude nationale.	Arrêté 4/04/1990	du
A1 a22	Notation, répartition des réductions d'ancienneté pour avancement d'échelon.	Arrêté 4/04/1990	du

A1 a23	. Avancement d'échelon, . Nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national et . Promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.	Arrêté 4/04/1990	du
A1 a24	Mutations	Arrêté 4/04/1990	du
A1 a25	Décisions disciplinaires, . suspension en cas de faute grave, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 13 juillet 1983 et toutes les sanctions prévues à l'article 66 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée.	Arrêté 4/04/1990	du
A1 a26	Décisions de détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministères.	Arrêté 4/04/1990	du
A1 a27	Décisions de mise en disponibilité dans les cas prévus par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, sauf ceux nécessitant l'avis du comité médical supérieur.	Arrêté 4/04/1990	du
A1 a28	Décisions plaçant les fonctionnaires en position d'accomplissement du service national et de congé parental.	Arrêté 4/04/1990	du
A1 a30	Réintégration.	Arrêté 4/04/1990	du
A1 a31	Cessation définitive de fonctions : . Admission à la retraite, . Acceptation de la démission, . Licenciement, . Radiation des cadres pour abandon de poste.	Arrêté 4/04/1990	du
	Octroi de congés : . Congé annuel, . Congé de maladie, . Congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur . Congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, . Congé pour maternité ou adoption, . Congé de formation professionnelle, . Congé pour formation syndicale, . Congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs. . Congé pour période d'instruction militaire, . Congé pour naissance d'un enfant, . Congé sans traitement prévu aux articles 19 et 20	Arrêté 4/04/1990	du

A1 a32	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Autorisation spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical,</li> <li>. Autorisation spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électorales et des organismes professionnels, pour événements de famille et en cas de cohabitation avec une personne atteinte de maladie contagieuse,</li> <li>. Octroi et renouvellement d'autorisation à temps partiel,</li> <li>. Octroi et renouvellement d'autorisation de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur,</li> <li>. Mise en cessation progressive d'activité conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982 modifiée par le n° 82-579 du 5 juillet 1982.</li> </ul>	Arrêté du 4/04/1990
--------	---	------------------------

## 3° - Ensemble des personnels

A1 a33	Délivrance des ordres de mission dans le département	Décret n° 90-437 du 28/05/1990
A1 a34	Délivrance des ordres de mission hors du département	
A1 a35	Détermination des postes éligibles à l'attribution de la nouvelle bonification indiciaire et des nombres de points attribués à chacun d'eux	Décret n° 2001-1161 du 07 décembre 2001
A1 a36	Attribution de points aux titulaires des postes éligibles à la nouvelle bonification indiciaire	Décret n° 2001-1161 du 07 décembre 2001

## b) Responsabilité civile

A1 b1	Mise en jeu de la responsabilité de l'Etat-frais judiciaires et réparations civiles	Circulaire n° 96-94 du 30/12/1996
A1 b2	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'Etat du fait des accidents de circulation	Arrêté du 03/05/2004

## c) Observations devant les juridictions

A1 c1	Observations sur toute matière intéressant la DDE devant la juridiction judiciaire	Code de l'urbanisme, code de la voirie routière, code de l'expropriation, code de procédure pénale,...
A1 c2	Observations sur toute matière intéressant la DDE devant la juridiction administrative	Code de l'urbanisme, code de la voirie routière, code de justice administrative, ...

**II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIERE**

## a) Gestion et conservation du Domaine Public Routier National

A2 a1	Délivrance d'alignements et d'autorisation d'occupation temporaire, y compris le recolement	Code du domaine de l'Etat article R 53. Arrêté préfet. du 15/01/80 modifié par arrêté préfet. du 15/07/1980 et 16/10/1985.
A2 a2	Refus d'autorisation d'occupation temporaire.	
A2 a3	Autorisation d'implantation de distributeurs de carburants sur le domaine public et privé hors agglomération et en agglomération.	

- A2 a4           Renouvellement d'autorisation d'implantation de carburants sur le domaine public et privé hors agglomération et en agglomération.
- A2 a5           Délivrance, renouvellement et retrait des autorisations d'emprunt ou de traversée à niveau des routes nationales par des voies ferrées industrielles.
- A2 a6           Formulation de l'avis du représentant de l'Etat en qualité de gestionnaire de la voie lorsque l'autorisation aurait pour effet la création ou la modification d'un accès à une route nationale.           Code de l'Urbanisme.  
Article R 111-4
- A2 a7           Autorisation nominative de circulation à pied sur l'autoroute A.20 et sur la route express reliant l'échangeur nord de l'Autoroute A.20 à la RN 151           Code de la route  
Articles R432-7  
– R421-2

b) Exploitation des routes		
A2 b1	Autorisation individuelle de transports exceptionnels	Code de la route Articles R433-1 à R 433-8 Cir. N°75.173 du 19/11/1975
A2 b2	Avis sur les autorisations individuelles de transports exceptionnels délivrés par d'autres départements mais empruntant le réseau routier de l'Indre	Code de la route Articles R433-1 à R433-8
A2 b3	Autorisation exceptionnelle de circuler.	Code de la route Article R411-30 Arrêté Interminist. du 22/12/1994
A2 b4		
A2 b5	Certificat d'inscription au registre des entreprises de transport public routier de personnes	Arrêté du 14/02/1986
A2 b6	Licence communautaire pour le transport international de voyageurs par route effectué par autocar et autobus.	Règlement CEE n°684/92 du Conseil du 16 Mars 1992
A2 b7	Autorisation pour l'exécution de services occasionnels de transport public routier de personnes	Arrêté du 14/02/1986
A2 b8	Attestation délivrée pour les transports internationaux par route effectués par autocar et autobus entre les Etats membres.	Règlement CEE n°684/92 du Conseil du 16/03/1992
A2 b9	Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux sur le domaine public routier national.	Code de la route Articles R411-3, R411-4 et R411-8 Circ. interm. n° 86-230 du 17/7/1986 Circ. n° 96-14 du 6/02/1996
	Etablissement de barrières de dégel et réglementation de la circulation pendant la fermeture sur les routes nationales.	Code de la route Article R411-20

A2 b10	Réglementation de la circulation sur les ponts. Interdiction ou réglementation de la circulation sur routes nationales à l'occasion de manifestations publiques diverses (fêtes, courses, défilés...), ou en cas d'urgence, sauf avis divergents des responsables de la police de la circulation, des forces de l'ordre et du Directeur	Code de la route Articles R411-3 à R411-5 R411-8 R411-29 à R411-31 R422-4 Circ. interm. n° 86-230 du 17/07/1986
A2 b11	Routes à grandes circulation - Formulation de l'avis du Préfet	Code de la route Articles R411-3, R411-4, R411-8

#### c) Acquisitions foncières et expropriations

A2 c1	Actes de procédure afférents aux acquisitions foncières amiables ou par voie d'expropriation.	Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
-------	---	--

#### d) Publicité

A2 d1	Déclaration préalable relative à l'installation de dispositifs publicitaires	Code de l'Environnement Article L581-6 Décret n° 96-946 du 24 octobre 1996
-------	--	--

#### e) – Sécurité routière

A2 e1	Décision de subvention au titre du plan départemental d'actions de la sécurité routière	Circulaire du 23 décembre 1998
-------	---	--------------------------------

**III - GESTION DES COURS D'EAU****a) Gestion et conservation du domaine public fluvial**

A3 a1	Actes d'administration du domaine public fluvial (La Creuse, en aval de la commune de St-Marcel, Moulin de St-Marin)	Code Domaine l'Etat, Article R.53	du de
A3 a2	Autorisation d'occupation temporaire.	Code domaine l'Etat, Article R.53	du de
A3 a3	Autorisation de prises d'eau et d'établissements temporaires.	Code domaine public fluvial Article 33.	du
A3 a4	Approbation d'opérations domaniales.	Code domaine public fluvial Article 33.	du
		Arrêté du 23/12/1970.	

**b) Cours d'eau non domaniaux**

A3 b1	Police et conservation des eaux : . Indre et son bassin en aval de la commune de Briantes, . Creuse en amont du moulin de Saint-Marin, . Ruisseaux de la Ringoire, du Montet et Beaumont.	Code l'environnement Article L 215 – 7	de
A3 b2	Mise en exécution des rôles pour la répartition des frais de curage et d'entretien des rivières.	Code l'environnement Article L215 – 17	de
A3 b3	Procédures d'enquête publique et déclarations d'installations, ouvrages, travaux et activités résultat de l'application de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau (article 10) hors ouvrages dépendant d'une installation classée.  Nomenclatures : 1.1.0 -1.2.0. - 1.3.0 - 1.5.0 - 2.1.0 - 2.1.1 - 2.2.0 - 2.3.0 - 2.3.1 - 2.4.0 - 2.4.1 - 2.5.0 - 2.5.1 - 2.5.2 - 2.5.3 - 2.6.0 - 2.6.2 - 2 7 0 - 4.1.0 - 4.2.0 - 4.3.0 - 4.4.0 - 4.5.0 - 4.6.0 - 5.1.0 - 5.2.0 - 5.3.0 - 6.1.0 à 6.5.0 (sauf 6.3.0)	Décrets n° 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993	

**c) Utilisation de l'énergie hydraulique**

A3 c1	Autorisation d'utilisation de l'énergie hydraulique pour les usines d'une puissance inférieure à 500 KW.	Décret n° 95- 1204 du 06/11/1995	
-------	--	--	--

**IV – LOGEMENT**

A4 a1	Dérogation à l'utilisation de la participation des employeurs à l'effort de construction sauf en cas d'investissement direct des employeurs.	Arrêté du 16/03/1992 R 313-15 - C.C.H
A4 a2	Notification des décisions de la section des aides publiques au logement (S.A.P.L.)	R. 351.49 - C.C.H.
A4 a3	Autorisations de louer un logement faisant l'objet d'un P.A.P.	R 331.41 - C.C.H.
A4 a4	Convention A.P.L. à passer entre l'Etat d'une part, les collectivités, les organismes bailleurs sociaux ou les bailleurs privés d'autre part.	R 353.1. - C.C.H.
A4 a5	Section départementale des aides publiques au logement (SDAPL) secrétariat, participation, animation présidence de la commission	Code de la construction et de l'habitation Articles L351.14 et R 351.48

**V - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME**

## a) Lotissements : R. 315.40 - C.U.

A5 a1	Lettre de notification du délai d'instruction	R 315.15 - C.U.
A5 a2	Demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires	R 315.16 - C.U.
A5 a3	Majoration du délai d'instruction	R 315.20 - C.U.
A5 a4	Décisions positives, négatives ou sursis à statuer (quelque soit le nombre de lots sauf si le D.D.E. et le maire ont émis des avis en sens opposé)	R 315.31.1. et R 315.31.4. - C.U.
A5 a5	Autorisation de procéder à la vente ou à la location des lots avant l'exécution de tout ou partie des travaux prescrits par l'arrêté de lotissement	R 315.33 - C.U.
A5 a6	Certificats autorisant la vente ou la location des lots (exécution partielle ou totale des travaux prescrits)	R 315.36 - C.U.
A5 a7		R 315.36 - C.U.
A5 a8	Lettre de refus de délivrance des certificats autorisant la vente ou la location des lots (inexécution de tout ou partie des travaux prescrits)	R 315.36 - C.U.
A5 a9	Notification de la décision prise suite à une réquisition de délivrance des certificats autorisant la vente ou la location des lots	R 315.37 - C.U.
	Désignation de la personne chargée de terminer un lotissement en cas de défaillance du lotisseur	

## b) Permis de construire - R 421.42 - C.U.

A5 b1	Lettre de décision d'irrecevabilité du dossier	L 421.2 - R421.1.1. et R 421.3.1. - C.U.
A5 b2	Lettre de notification d'enregistrement et d'ouverture de délai	R 421.12. - C.U.
A5 b3	demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires	R 421.8 (2 alinéa) et R 421.13 - C.U.
A5 b4	Majoration du délai d'instruction	R 421.20. - C.U.
A5 b5	Décision d'accord ou de refus ou de sursis à statuer de permis de construire de la compétence du préfet sauf si le maire et le D.D.E. ont émis des avis en sens contraire, et à l'exception des immeubles de grande hauteur	R 421.33 (2è alinéa) R 421.36 C.U. sauf alinéa 6
A5 b6	Décision de prorogation	R 421.32 - C.U.
A5 b7	Attestation à l'issue du délai d'instruction	R 421.31 - C.U.
A5 b8	Dérogations et adaptations mineures	R 111.20 et R 421.36 5ème C.U.

## c) Certificats d'Urbanisme

A5 c1	Demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires	R 410.1 - R 410- 2 CU
A5 c2	Décision positive ou négative sauf si le D.D.E. ne retient pas les observations du maire	L 410.1. - R 410.19 (2 alinéa) - C.U.
A5 c3	Décision de prorogation	R 410.18 - C.U.
A5 c4	Note de renseignements d'urbanisme	Circulaire du 31/12/1973

## d) Permis de démolir - R 430.15.6. - C.U.

A5 d1	Demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires	R 430.8 et R 430.10.8 C.U.
A5 d2	Décision favorable ou de rejet de permis de démolir (sauf si le maire et le D.D.E. ont émis des avis en sens opposé)	R 430.15.1. (2 alinéa) et R. 430.15.4. C.U.
A5 d3	Attestation à l'issue du délai d'instruction	R 430.17. - C.U.

## e) Certificats de conformité - R 460.4.3. - C.U.

A5 e1	Certificats de conformité ou de non conformité délivrés au nom de l'Etat	R 460.4.1. (2 alinéa) et R 460.4.2. - C.U.
A5 e2	Attestation à l'issue du délai d'instruction	R 460.6 - C.U.

## f) Exceptions au régime général

## Déclaration de travaux exemptés de permis de construire - déclaration de clôture

A5 f1	Demande de pièces complémentaires	R 422.5 - C.U.
A5 f2	Lettre de prolongation du délai d'opposition	R 422.5. - C.U.
A5 f3	Décision d'opposition ou de prescription aux travaux projetés, de la compétence du préfet, sauf si le maire et le D.D.E. ont émis des avis de sens contraire	R 422.9 - C.U.

## g) Installations et travaux divers - R. 442.6.6. - C.U.

A5 g1	Demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires	R 442.4.5. - C.U.
A5 g2	Lettre de notification d'enregistrement et d'ouverture du délai	R 442.4.4. - C.U.
A5 g3	Majoration du délai d'instruction	R 442-4-8 - C.U.
A5 g4	Décision favorable ou défavorable (sauf avis divergent entre maire et DDE) avec dispositions particulières)	R 442.6.4. (sauf 1° alinéa) et R 442.6.1. (2è alinéa) - C.U.

## h) Changement de destinations d'un ou plusieurs logements L.631-7-C.C.H.

## i) Infractions

A5 i1	Autorisation de présenter toutes observations auprès des tribunaux appelés à connaître des infractions à la législation sur l'utilisation d'un sol pour les communes non dotées d'un P.O.S.	L 480.5 et L 480.6 C.U.
-------	---	-------------------------

## j) Contrôle de légalité

A5 j1	Demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires sur les actes et documents d'urbanisme	Code général des Collectivités territoriales Articles L2131-1 à L-131-13
-------	---	---

**VI - BASES AERIENNES**

Actes d'administration sur le domaine public national et autorisation d'occupation temporaire et de stationnement - Code du domaine de l'Etat - R53.

**VII - CONTROLES DES DISTRIBUTIONS D'ENERGIE ELECTRIQUE**

- autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution publique
- autorisation de mise sous tension  
Loi du 15/06/1906  
Décret du 29/07/1927

**Article 2** - En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Robert MAUD, directeur départemental de l'équipement, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er pourra être exercée par les agents désignés ci-après, agissant dans le cadre de leurs attributions normales ou à titre d'intérimaire au sein de la direction départementale de l'équipement et selon les

modalités définies en annexe.

2.1 - Monsieur Thierry VIGNERON

Ingénieur en chef des T.P.E. ,

Chef d'arrondissement directeur adjoint, directeur des subdivisions

2.2 – Madame la secrétaire générale de la direction départementale de l'équipement et messieurs les chefs de services :

- Madame Paulette MICHEL

Attachée principale des services déconcentrés 2<sup>ème</sup> classe

Secrétaire générale

- Monsieur Jean-Marie MARTIN

Attaché administratif des services déconcentrés

l'adjoint au secrétaire général

- Monsieur Yves CLAIRON

Conseiller d'administration de l'équipement

Chef du service de l'environnement et de l'urbanisme réglementaires et de l'habitat (SEURH)

-Monsieur Dominique DAVID

Contractuel CETE

Chef du service de l'action territoriale (SAT)

Chef du service connaissance et aménagement des territoires (SCAT), par intérim

- Monsieur Franck ALBERO

Ingénieur des TPE

chef du service sécurité des réseaux et des transports (SSRT)

2.3 - Dans le cadre de leurs attributions normales ou à titre d'intérimaires, Messieurs les chefs de subdivisions :

- Monsieur Benoît POUGET,

Ingénieur des T.P.E. – Subdivision d'Argenton S/Creuse

-Monsieur MOILLET Michel

Ingénieur des TPE – Subdivision de Châteauroux

- Monsieur David MEUNIER

Technicien supérieur principal de l'équipement - Subdivision du Blanc

- Monsieur Michel RAVEAU

Contrôleur divisionnaire des TPE - Subdivision de La Châtre

- Monsieur Jean-Pierre JACQUET

Technicien supérieur en chef de l'équipement -Subdivision d'Issoudun

- Monsieur AYMARD Patrick  
Ingénieur des T.P.E. – Subdivision de Valençay

2.4 - Dans le cadre de leurs attributions normales ou à titre d'intérimaires, mesdames et messieurs les responsables des cellules fonctionnelles :

- Madame Marie-Dolorès GALIBERT  
Secrétaire administratif de classe supérieur  
Cabinet de direction

-Monsieur Christophe BRISSON  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle  
SG/pôle juridique, foncier, marchés

- Melle Marie DUPUIS  
Secrétaire administratif de classe normal  
SG/ juridique, foncier, marchés

- Madame Liliane PATRIGEON  
Secrétaire administratif classe supérieure  
SG/gestion des ressources humaines et compétences

- Monsieur Gérald FORTUIT  
Technicien supérieur principal de l'équipement,  
SG/patrimoine, informatique et logistique

- Madame Monique - MICHELET  
Secrétaire administratif des services déconcentrés  
SG/administration, qualité, accueil

- Monsieur Jacques JELODIN  
Technicien supérieur principal de l'équipement  
SG/délégation financière

- Monsieur Christian ASSADAY,  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle,  
Direction/communication

- Monsieur Michel CERES  
Technicien supérieur en chef de l'équipement  
Conseiller en gestion management

- Madame Danielle GUILLAUME  
Contractuelle RIN  
SCAT/ mission développement urbain

- Madame Claudine JAGET  
Attachée administratif  
SCAT/unité prospectives et Observatoires

- Mademoiselle Véronique CROS

Attaché administratif

SCAT/mission territorialisation des politiques publiques

- Monsieur Fabien PRIVAT

Contractuel DAFU

SCAT/atelier connaissance des territoires et planification, secteur sud

- Madame Florence MARTIN,

Ingénieur des T.P.E.

SCAT/atelier connaissance des territoires et planification, secteur nord

- Monsieur Christophe AUFRERE

Ingénieur des TPE

SEURH/politique de l'habitat et du logement

- Madame Chantal BAROUTY

Technicien supérieur en chef des T.P.E.

SEURH/bureau de l'urbanisme

- Madame Isabelle ALBERO

Secrétaire administratif de classe exceptionnelle

SEURH/bureau du porter à connaissance et du contrôle de légalité

- Madame Marise MAUBANT,

Technicien supérieur principal des T.P.E.

SEURH/bureau de l'environnement et de l'habitat

- Monsieur François PINCHEMEL

Attaché administratif

SAT/mission ingénierie et administration du service

- Monsieur Emmanuel EMERY,

Ingénieur des T.P.E.

SAT/constructions publiques

Mission sécurité risques, p.i.

- Madame Marie-Christine NOEL

Attachée administratif

SAT/aménagement des espaces publics

- Monsieur Philippe CORNETTE

Technicien supérieur principal de l'équipement

SAT/ingénierie de l'environnement et des risques

- Monsieur Jean RIBEREAU

Technicien supérieur principal de l'équipement, chef de Subdivision

SSRT/ sécurité routière et des transports

- Monsieur Marc PISTORESI

Technicien supérieur chef de l'équipement

SSRT/viabilité et vulnérabilité des réseaux

- Monsieur Jacques TRICARD  
Technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision  
SSRT/mission routes - parc routier

- Monsieur Gilles GAY  
Technicien supérieur en chef de l'équipement, chef de subdivision  
SAT/bases aériennes

2.5. - Dans le cadre de leurs attributions ou à titre d'intérimaires, mesdames et messieurs les responsables (R) instructeurs (I) en urbanisme

Subdivision d'Argenton-sur-Creuse :

- Madame Isabelle GUILBAUD (R)
- Madame Sylvie LAFOND (I)
- Monsieur Gérard GUINAUDEAU (I)
- Madame Béatrice DESBLEUMORTIERS (I)

Subdivision de Châteauroux :

- Monsieur Philippe DIETZ ( R )
- Monsieur Pascal RHIMBERT (I)
- Madame Anne-Marie MAILLET (I)
- Madame Carole BARRET (I)
- Monsieur Jean-Paul SABATIER (I)

2.6. – Dans le cadre de ses attributions, l'adjoint au chef du pôle juridique, foncier et marchés :

- Melle Marie DUPUIS  
Secrétaire administratif de classe normal  
SG/ juridique, foncier, marchés

**Article 3** - Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires désignés ci-après à l'effet de signer les ampliations ou copies conformes de tous arrêtés, décisions ou documents dont les originaux auront été signés par Monsieur le Secrétaire Général ou par un délégataire dûment désigné :

. Monsieur François PINCHEMEL  
Attaché administratif – SAT/MIAS

. Monsieur Christophe BRISSON,  
Secrétaire administratif de classe exceptionnelle – SG/JFM

. Monsieur Emmanuel EMERY Ingénieur des T.P.E.– SAT/CP

. Madame Chantal BAROUTY  
Technicien supérieur en chef des T.P.E. – SEURH/BU

. Monsieur Alain DECA Y  
Technicien supérieur en chef de l'équipement SSRT/mission routes - BAAG

. Madame Maryse MAUBANT  
Technicien supérieur principal des T.P.E. – SEURH/BEH

. Monsieur Jacques JELODIN  
Technicien supérieur principal des T.P.E. – SG/DéFi

**Article 4** - Ne font l'objet d'aucune délégation de signature :

- les arrêtés réglementaires,
- les arrêtés portant attribution de subvention de l'Etat (titre II,III,V et VI des programmes du budget de l'Etat et les lettres de notification aux bénéficiaires,
- les correspondances avec les parlementaires et les conseillers généraux,
- les circulaires aux maires,
- La désignation des membres des conseils, comités ou commissions.

**Article 5** – L'arrêté n°2006-09-0072 du 07 septembre 2006 , l'arrêté modificatif n° 2006-12-0024 du 04 décembre 2006 portant délégation de signature à monsieur Robert MAUD, directeur départemental de l'équipement sont abrogés.

**Article 6** - La secrétaire Générale de la préfecture de l'Indre et le directeur départemental de l'équipement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et notifié à chacun des fonctionnaires délégués.

**Signé : Jacques MILLON**

**A N N E X E****A l'arrêté préfectoral N° 2007-02-0243 du 26 février 2007****ACTES ET DECISIONS POUVANT****ETRE SIGNES PAR LES AGENTS DE LA DIRECTION****DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT NOMMEMENT****DESIGNES DANS L'ARRETE DE DELEGATION DE MONSIEUR LE PREFET**

<b>AGENTS DE LA D.D.E.</b>		<b>DECISIONS POUVANT ETRE SIGNEES SUIVANT LA CODIFICATION</b>
<b>FONCTIONS</b>	<b>UNITES</b>	
Adjoint au directeur	Direction	Les mêmes que celles du directeur
Secrétaire général Et Adjoint au secrétaire général	S.G.	L'ensemble des décisions des chapitres I, II, III, IV, V, VI et VII
Chefs de services	S.C.A.T./S.E.U.R.H./ S.A.T./ S.S.R.T.	A1a4, A1a6, A1 a31 (C.A. uniquement) A1a33 (ordre mission non permanent uniquement), A1a34 (ordre mission non permanent uniquement) A2a1, A2a2, A2a4, A2a5,A2a6,A2a7 A2b1 à A2b11 et A2d1. et ensemble des décisions des chapitres III, IV,V,VI,VII

<b>AGENTS DE LA D.D.E.</b>		<b>DECISIONS POUVANT ETRE SIGNEES SUIVANT LA CODIFICATION</b> A1a4, A1a6, A1a31 (C.A. uniquement), A1a33 (ordre mission non permanent), A1a34 (ordre mission non permanent uniquement) A2a1, A2a6, A4a16 et ensemble des décisions des sous-chapitres A5b, A5c, A5d, A5e, A5f, A5g dans la limite de 5 logements pour les groupes d'habitation et immeubles collectifs et de 500 m2 pour les locaux à usage autre que d'habitation en ce qui concerne la rubrique A5b5.
Chefs de Subdivisions territoriales	Subdivisions territoriales	

<b>AGENTS DE LA D.D.E.</b>		<b>DECISIONS POUVANT ETRE SIGNEES SUIVANT LA CODIFICATION</b>
<b>FONCTIONS</b>	<b>UNITES</b>	
Chefs de cellules fonctionnelles	Toutes cellules	A1a4, A1a6, A1a31 (C.A. uniquement)
	S.G./J.F.M.	A1a1, A1a2, A1a3, A1a7, A1a31, A1b, A2c1, A5i1, A1c1 et A1c2, A5k1 et A5k2
	S.G./G.R.H.C.	A1a1, A1a2, A1a3, A1a7
	S.S.R.T./SRT et S.S.R.T./VVR	A2b2, A2b11, et A2d1
	S.E.U.R.H./B.U.	A5a1, A5a2, A5a3, A5a6, A5b, A5c, A5d, A5e, A5f, A5g (dans la limite de 5 logements pour les groupes d'habitation et immeubles collectifs et de 500 m2 pour les locaux à usage autre qu'habitation en ce qui concerne la rubrique A5b5, A5i1
	S.E.U.R.H./ PAC-CL	A5j1
	S.EU.R.H./P.H.L.	A4a2, A4a3, A4a4 (un logement), A4a5
Responsable en urbanisme des subdivisions	Subdivisions Territoriales	Ensemble des décisions des sous-chapitres A5b, A5c, A5d, A5e, A5f, A5g dans la limite de 5 logements pour les groupes d'habitation et immeubles collectifs et de 500 m2 pour les locaux à usage autre que d'habitation en ce qui concerne la rubrique A5b5.
Instructeurs en urbanisme des subdivisions	Subdivisions Territoriales	A5b2, A5b3, A5b4, A5c1, A5d1, A5f1, A5f2, A5g1, A5g2, A5g3
Adjoint au chef de la cellule pôle juridique, foncier, marchés	SG/JFM	A1c1, A1c2

**2007-02-0245** du **26/02/2007**

SECRETARIAT GENERAL  
Service des Ressources Humaines  
et des Moyens  
Bureau des Moyens et de la Logistique

**ARRETE N° 2007-02-0245 du 26 février 2007**

**Portant** délégation de signature à monsieur Patrick DREIER, directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

**LE PRÉFET,**

**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

**VU** le décret du 30 juin 2005 portant nomination de madame Claude DULAMON, en qualité de secrétaire générale de la préfecture de l'Indre ;

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> février 2007 portant nomination de monsieur Jacques MILLON, en qualité de préfet du département de l'Indre ;

**VU** l'arrêté du ministre des anciens combattants en date du 21 juillet 1982, nommant monsieur Patrick DREIER, directeur du service départemental de l'Indre de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ;

**VU** la circulaire n° 722-A du 23 décembre 1992 de monsieur le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre relative aux procédures de traitement de certains dossiers d'anciens combattants et de victimes de guerre en matière de statuts ;

**VU** la lettre du 10 décembre 1993 de monsieur le ministre des anciens combattants et victimes de guerre concernant la délégation de signature en matière d'attribution de cartes et titres de combattant ou de victime de guerre ;

**SUR** proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Indre;

**A R R E T E**

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée à monsieur Patrick DREIER, directeur du service départemental de l'Indre de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, à l'effet de signer tous actes dans le cadre de ses attributions et compétences visées ci-après :

**I - ACTIVITE ADMINISTRATIVE LIEE A LA QUALITE DE RESSORTISSANT DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE ET A LA POSSESSION D'UN TITRE OU DE DROITS RELEVANT DE LA COMPETENCE DES MINISTRES EN CHARGE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

- Accueil, renseignements, assistance administrative des ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Gestion et correspondances courantes du service départemental,
- Immatriculation à la sécurité sociale des pensionnés de "guerre" ou "hors guerre" qui ne le sont pas à un autre titre,
- Animation et coordination de l'organisation des collectes du bleuet de France des 8 mai et 11 novembre,
- Octroi des congés annuels et des congés de maladie des personnels titulaires et contractuels du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

**II - ACTION SOCIALE DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

- Action sociale individuelle : aides financières, participations aux frais d'obsèques et au maintien à domicile, aides aux hospitalisés ou hébergés en établissement, prêts et avances remboursables concernant les ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Rééducation, reconversion et formation professionnelles dans les établissements de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Admission dans les établissements d'hébergement de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre et dans les établissements privés auxquels il a décerné le label "bleuet de France",
- Pupilles de la nation : patronage et protection, aides et subventions d'études, organisation et fonctionnement des tutelles, gestion des biens, comptes et deniers des pupilles confiés, le cas échéant, à la garde du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, prêts pour première installation ou raisons professionnelles.

**III - TITRES, STATUTS, DIPLOMES et AVANTAGES**

- Carte de ressortissant (e) de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte du combattant pour tous les conflits, opérations ou missions y ouvrant droit,
- Carte de combattant volontaire de la Résistance et attestation de durée de services dans la Résistance,
- Carte de réfractaire,
- Titre de personne contrainte au travail en pays ennemi, en territoire étranger occupé par l'ennemi, en territoire français annexé par l'ennemi,
- Titre de reconnaissance de la Nation pour tous les conflits, opérations ou missions y ouvrant droit,
- Diplôme d'honneur de porte-drapeau,
- Certification de l'ouverture du droit à la retraite du combattant,
- Carte d'invalidité portant priorité et réduction sur les chemins de fer, concernant les pensionnés au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,
- Instruction des dossiers de demande de l'allocation différentielle du fonds de solidarité pour les anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine, prévu par l'article 125 modifié de la loi de finances pour 1992,
- Instruction des dossiers de demande de l'allocation de reconnaissance prévue par le décret n° 2003-167 du 28 février 2003 modifié pris pour l'application de l'article 67 de la loi de finances rectificative pour 2002, par la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 ainsi que par le décret n° 2005-477 du 17 mai 2005 concernant les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie ainsi que leurs conjoints ou ex-conjoints survivants non remariés,

**IV - COMMISSIONS ADMINISTRATIVES, RELATIONS PUBLIQUES, PARTENARIAT ASSOCIATIF, MEMOIRE DES GUERRES ET CONFLITS CONTEMPORAINS**

\*0 Secrétariat du conseil départemental pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation, de ses formations spécialisées chargées de l'action sociale, de donner un avis sur le diplôme d'honneur de porte-drapeau ainsi que dans sa composition lorsqu'il est appelé à se prononcer sur l'attribution de la carte du combattant, du titre de combattant volontaire de la Résistance, du titre de réfractaire et du titre de personne contrainte au travail en pays ennemi,

\*1 Relations et partenariat avec les associations d'anciens combattants et victimes de guerre et associations assimilées,

\*2 Mémoire des guerres et conflits contemporains ; animation des commissions et groupes de travail en relation avec cette activité.

**Article 2** - Sont exclus de la délégation de signature les arrêtés réglementaires, les décisions préfectorales d'attribution et de rejet des titres de combattant ou de victime de guerre ainsi que du diplôme d'honneur de porte-drapeau, les correspondances avec les parlementaires, les conseillers généraux et régionaux, les circulaires aux maires ainsi que la désignation des membres des commissions.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur DREIER, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée, pour les correspondances et notifications courantes, les renseignements aux anciens combattants et victimes de guerre, à l'exception du déroulement des réunions des commissions administratives, par monsieur Frédéric DAUBERT, secrétaire administratif ou, en cas d'empêchement de monsieur DREIER et de monsieur DAUBERT, par madame Claudine MERCIER, adjointe administrative principale.

**Article 4** - L'arrêté n° 2006-03-0028 du 06 mars 2006 portant délégation de signature à monsieur Patrick DREIER, directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est abrogé.

**Article 5** - La secrétaire générale de la préfecture de l'Indre et le directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Indre et notifié aux fonctionnaires délégataires.

**Signé : Jacques MILLON**